



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 486-2026** décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour le remplacement, la modification et l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les services municipaux

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 12 février 2026.

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 16 février 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, M. A., OMA